

OBJECTIFS

Quel que soit le lieu dans lequel il est amené à exercer (cinéma ou théâtre), le technicien d'exploitation cinématographique est responsable de l'installation des équipements techniques de projection, d'éclairages, de sonorisation et de petites machineries de salles ou de scènes prévus pour la prestation. Il détermine, sous la supervision d'un directeur technique, d'un régisseur général, des régisseurs son et lumière ou d'un chef de parc, les moyens à mettre en œuvre pour assurer la qualité technique du programme de représentations cinématographiques, numériques, audiovisuelles ou multimédias.

Outre l'installation techniques des équipements, les principales missions du technicien d'exploitation cinématographique, consistent à garantir le bon fonctionnement du matériel, à procéder à sa maintenance avant, pendant et après la projection. En tant que technicien, il n'a pas de choix artistique à défendre à proprement parler ; cependant, sa compréhension générale voire sa passion du cinéma permettent son implication dans le processus technique et artistique de la projection.

Le cadre de travail dans lequel il exerce, est en général très organisé et hiérarchisé. Devant répondre de la qualité de la projection, il doit respecter un cahier des charges précis fourni soit par la direction des programmes quand il évolue, par exemple, dans un multiplex ou directement par l'exploitant lorsqu'il s'agit d'une salle de cinéma d'art et d'essai ou d'un petit théâtre. Il est également soumis à des réglementations diverses souvent liées à au public dont il doit garantir l'accueil, le confort et la sécurité.

Le technicien projectionniste est responsable :

- de la préparation des cabines de projection,
- de l'installation et du conditionnement des projecteurs,
- de l'installation technique des équipements son, lumière, voire machinerie si besoin,
- des connexions électriques et aux réseaux numériques,
- de la maintenance de la cabine de projection et des projecteurs qu'ils soient argentiques ou numériques,
- de la qualité des projections en particulier le réglage son et image pendant la séance,
- de la salle de projection notamment de la satisfaction des clients quant à la séance de projection.

Le technicien d'exploitation cinématographique doit être disponible, réactif, et polyvalent. Le secteur réclame des techniciens compétents aptes à intervenir sur la chaîne lumière, son, ou sur la petite machinerie nécessaire au lieu de projection et sur les équipements de projection eux-mêmes.

Il exerce son activité en lien avec le public, dans un secteur où la qualité relationnelle est généralement considérée comme de première importance. Le maintien de son niveau d'informations sur les évolutions technologiques et leur impact en termes d'exploitation lui est nécessaire. Comme tout intervenant dans le secteur du spectacle, de l'évènement et de l'audiovisuel, il conjugue sens de l'organisation, capacités techniques et sensibilité artistique.

Point fort de ce cursus :

Participation à une pluralité d'enseignements théoriques et pratiques encadrées par des professionnels du secteur.

Accès à un parc matériel professionnel complet, permettant aux apprenants de travailler dans des conditions professionnelles réelles.

Préparation à des habilitations attendues sur le marché de l'emploi (Habilitation électrique, PRAP, SST, travail en hauteur, accroche-levage)

Partenariat avec l'Académie des Lumières, l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma (César)...

CAMPUS ▪ Paris ▪ Bordeaux

PUBLIC ▪ Jeunes de 16 à 25 ans souhaitant poursuivre ou compléter leurs études secondaires
▪ Demandeurs d'emploi ▪ Salariés en évolution de poste ou reconversion ▪ Public international

DURÉE & RYTHME ▪ 12 mois soit 595 heures de formation ▪ Temps alterné selon calendrier fourni

VOIE & DÉLAI D'ACCÈS ▪ Initiale ▪ Alternance ▪ Formation continue ▪ VAE
▪ Admission à partir d'octobre N pour rentrée N+1

TECHNICIEN D'EXPLOITATION

CINÉMATOGRAPHIQUE



TITRE RNCP39857 – NIVEAU 4

TECHNICIEN D'EXPLOITATION D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET ÉVÈNEMENTIELS

PRÉREQUIS & ADMISSION

- Être issu(e) de l'enseignement secondaire, avec ou sans diplôme. ▪ Être au minimum âgé de 15 ans
- Dossier de candidature & entretien individuel ▪ Français niveau B2 exigé public international

TARIFS pour l'année 2025-2026, pour les Primos arrivants

- Frais d'inscription : 400 € (candidats nationalité française) – 900 € (autres nationalités)
- Frais de scolarité * : 7 000 €
- VAE : 3 240 €

**Alternance possible sur les 12 mois du cursus, prise en charge des coûts de la formation par l'entreprise d'accueil de l'apprenant*

DÉBUT - FIN DE LA FORMATION	De septembre 2025 à fin août 2026
DIPLÔME/TITRE	Certification professionnelle de Niveau 4 Titre RNCP39857 – Technicien d'exploitation d'équipements culturels et évènementiels – enregistrée le 28/11/2024 au Répertoire National des Certifications Professionnelles Certificateur 3IS EDUCATION
CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DU DIPLÔME	La certification totale est obtenue si toutes les conditions suivantes sont réunies : <ul style="list-style-type: none">▪ Validation de 4 blocs de compétences dont 1 est à choisir parmi 2 proposés▪ Une mission en entreprise de 10 semaines minimum est validée
MODALITÉS D'ÉVALUATION	Contrôle continu (études de cas, mises en situation, présentations, démonstrations) Mises en situation professionnelles reconstituées Présentations de projets devant un jury d'établissement ou un jury professionnel
TAUX DE DIPLOMATION	100 % sur les 2 dernières promotions diplômées

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

Sous l'autorité du régisseur, et en collaboration avec l'équipe des techniciens ou en autonomie,

- Gérer la préparation, l'installation technique, le démontage et la maintenance des équipements culturels ou évènementiels
- Installer et configurer le système de sonorisation
- Installer et configurer la chaîne lumière et la projection-vidéo
- Mettre en œuvre les réseaux audiovisuels et interphonies des régies techniques (son, lumière et vidéo) pour les spectacles/évènements
- Assurer la mise en œuvre d'une projection cinématographique (équipements et réseaux)

MOYENS PÉDAGOGIQUES	Enseignements théoriques et pratiques : cours magistraux, exercices d'application, travaux pratiques, travaux dirigés Production de projets : suivi et encadrement par les enseignants lors de la réalisation des projets (projets dans l'année et projets de fin d'études)
MÉTIER S PRÉPARÉS	Technicien polyvalent Technicien son, lumière ou vidéo Pupitreux lumière, poursuiveur Technicien scène/plateau, technicien son et lumière ou technicien parc (lumière et son) Projectionniste, opérateur d'exploitation cinématographique ou technicien d'exploitation cinématographique Machiniste, accrocheur, rigger ou machiniste itinérant (roadie) Electricien du spectacle vivant

TECHNICIEN D'EXPLOITATION

CINÉMATOGRAPHIQUE



TITRE RNCP39857 – NIVEAU 4

TECHNICIEN D'EXPLOITATION D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET ÉVÈNEMENTIELS

SECTEURS D'ACTIVITÉS	Événementiel Prestation de service Location de matériel audiovisuel Entreprise privée de production / diffusion de spectacle vivant Entreprise publique de production / diffusion de spectacle vivant Salle d'exploitation cinématographique
BLOCS DE COMPÉTENCES	BLOC 1 - Gérer la préparation, l'installation technique, le démontage et la maintenance des équipements culturels ou évènementiels BLOC 2 - Installer et configurer le système de sonorisation BLOC 3 - Installer et configurer la chaîne lumière et la vidéo-projection + 1 bloc au choix parmi les 2 suivants BLOC 4 - Connecter les réseaux audiovisuels et interphonies des régies techniques (son, lumière et vidéo) pour les spectacles/événements BLOC 5 - Assurer la mise en œuvre d'une projection cinématographique (équipements et réseaux)

CONTACTS ADMISSION

PARIS
Davina GUIET dquiet@3is.fr

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

Un référent PSH accompagne les étudiants sur les modalités d'adaptation de la formation (école/entreprise) sur chacun des campus 3is. Nos locaux sont adaptés à l'accueil de personne en situation de handicap.

[Guide d'accueil PSH](#)

Contacts Référents PSH
PARIS
Diane HAUMER dhaumer@3is.fr Christelle MAZIERE cmaziere@3is.fr

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE - VAE

La formation « Technicien d'exploitation cinématographique » préparant à la certification Technicien d'exploitation d'équipements culturels et évènementiels est accessible par la voie de la VAE.

[Dispositif VAE](#)

CONTACT VAE
Nathalie LE GUSQUET nlegusquet@3is.fr